

Litige avec la sté telecom italia (alice)

Par lolotte_old

Madame, Monsieur,

Suite à un problème avec la société télécom italia (alice) nous avons reçu une lettre d'une société civile professionnelle d'huissiers de justice.

Je voulais savoir si ce courrier était légal car il nous a été envoyé par simple lettre et non par recommandé.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Mme Brady

Par Dinah

Bonjour.

S'agit-il d'un acte introductif d'instance ? Si oui, c'est un acte d'huissier qui vous précise que la société de télécom a ouvert une action judiciaire.

Selon l'article 667 du nouveau code de procédure civile, l'acte de notification peut être délivré par voie postale, sans obligation de le faire en recommandé.

Par lize_old

tu peux saisir un juge de proximité qui va organiser une audience si tu as toutes les preuves de leur abus c gagnés d avance

Par maitreiledefrance_old

si vous etes assigné devant le Tribunal d'instance, vous devrez vous défendre notamment par des conclusions en défense

au besoin contactez -moi par mail